



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 20 janvier 2006

Début des audiences le 13 février pour l'Enquête publique sur Cornwall

(**Cornwall - Ontario**) Les audiences pour l'Enquête publique sur Cornwall vont commencer le 13 février 2006. Le calendrier des audiences proposé pour 2006 a été affiché sur le site Web de l'Enquête, à : www.enquetecornwall.ca.

Il est important de souligner que le calendrier est provisoire et qu'il peut encore changer. Le calendrier sera régulièrement mis à jour selon les progrès de l'Enquête.

Les audiences pour la *Phase I* de l'Enquête commenceront par une présentation des preuves contextuelles. Un certain nombre de témoins experts renommés placeront les preuves factuelles qui seront entendues dès le mois de mars dans un cadre historique, juridique et social. Il est prévu que la présentation des preuves contextuelles se déroulera pendant les deux premières semaines des audiences.

Autres activités en cours de la Commission :

- Publier un document final révisé énonçant les Règles de pratique et de procédure; les dates du 31 janvier et du 1^{er} février ont été réservées pour permettre aux parties et aux avocats de la Commission de résoudre toutes les questions en souffrance;
- Mettre en place un comité consultatif qui proposera ses commentaires et ses idées innovatrices pour la *Phase II* de l'Enquête, et solliciter prochainement l'avis de toutes les parties au sujet de la composition du comité;
- Demander aux parties d'achever la divulgation des documents avant le 15 février au plus tard.

La Commission d'enquête publique sur Cornwall a été instituée par décret. Elle a pour mandat de faire enquête et rapport sur l'intervention institutionnelle du système judiciaire et d'autres institutions publiques, y compris l'interaction de cette intervention avec d'autres secteurs publics et communautaires, à l'égard de ce qui suit :

- a) les allégations de mauvais traitements du passé à l'endroit de jeunes gens dans la région de Cornwall, y compris les politiques et les pratiques alors en place afin d'intervenir face à de telles allégations,
- b) la création et l'élaboration de politiques et de pratiques qui visaient à améliorer l'intervention face aux allégations de mauvais traitements,

en vue de formuler des recommandations visant l'amélioration accrue de l'intervention dans des circonstances similaires. De plus, la Commission fera enquête et rapport sur les processus, services ou programmes susceptibles de favoriser la guérison et la réconciliation communautaires à Cornwall.

(613) 244-5777